



Siège social : Avenue Bas-Congo 30 - Commune de Bandalungwa, Kinshasa, RDC  
Adresse postale : B.P. 4745 Kinshasa 2, RDC  
Téléphone : +243 81 6885717/ +243 9 98 18 6810  
Adresse électronique : [clubdesamisdu droit@hotmail.com](mailto:clubdesamisdu droit@hotmail.com) ou cadcongo2@yahoo.fr

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Lundi 29 janvier 2007 à la Haye, La Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale a confirmé les trois charges portées par le Procureur à l'encontre de Thomas Lubanga Dyilo en ce qu'elles concernent la période allant de septembre 2002, date de la création des Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC), au 13 août 2003. La Chambre préliminaire I a donc renvoyé l'affaire en jugement devant une chambre de première instance, dont la composition sera annoncée par la Présidence.

Cette audience constitue un événement historique pour la Cour et les victimes. Il sied de rappeler que le Procureur de la CPI a porté des charges contre LUBANGA pour trois crimes de guerre :

- Enrôlement des enfants de moins de quinze ans,
- Conscription d'enfants de moins de quinze ans et ;
- Utilisation des enfants de moins de quinze ans et leur participation active aux hostilités.

Le Club des Amis du droit du Congo, CAD en sigle saisi cette opportunité pour dénoncer le nouveau plan de colonisation du Nord Kivu conclue par le Rwanda et le président Joseph KABILA.

Au moment où la justice pénale internationale s'atèle à juger l'un des auteurs des crimes graves commis au Congo, le président Joseph KABILA s'arroge le droit d'accorder une « carte blanche » à Laurent NKUNDA, par sa réintégration dans l'armée congolaise alors que ce dernier doit répondre de ses actes devant la justice nationale et internationale.

Est-ce que la recherche hardie de la paix exclurait le fait que certains acteurs politiques, si pas la majorité devraient répondre de leurs actions et décisions génocidaires dans la course frénétique au pouvoir devant le peuple duquel ils , nous pouvons dire exigent une légitimité, la question de savoir si la paix payerait à elle seule et au juste prix , les crimes tant physique qu'économiques commis par ces derniers ; si la paix indemniserait tous ces filles et fils congolais qui ont perdu des êtres chers sacrifiés au besoin de certains gens malvenues, anciens bourgeois et vassaux de certains régimes ou encore pseudo libérateurs sans desseins politiques ni vision sociétale en adéquation avec les exigences de gestion d'un pays sinistré à l'image du Congo. Pour nous, il n'y a pas de paix sans justice et pas de justice sans vérité.

Le club des amis du droit du Congo s'est réjoui en outre, de la reconnaissance par les juges de la CPI du caractère « international » du conflit armé au Congo entre juin 2002 à fin 2003, ceci permettra de poursuivre certaines autorités ougandaises et rwandaise ayant jouer un rôle dans la perpétration des crimes graves au Congo. Voila une occasion pour le procureur d'étendre ses poursuites à des personnes ayant jouer un rôle international.

C'est pourquoi, nous lançons un appel à la communauté tant nationale qu'internationale :

### **A la Communauté congolaise**

Le Club des amis du droit du Congo invite les compatriotes congolais épris de paix et de justice à opposer une résistance aux forces de l'occupation qui aujourd'hui agissent avec la bénédiction du président Joseph KABILA.

Pour briser la coquille de l'impunité au Congo, nous devons dénoncer toute tentative tendant à soustraire les criminels de leur responsabilité.

### **A la communauté internationale**

Nous demandons à toute la communauté internationale d'user de son influence pour condamner ce nouveau plan de colonisation du Nord Kivu conclue par le Rwanda et le président Joseph KABILA. Nul ne devrait pas échapper à la justice sous prétexte que ce soit.

Renforcer les capacités de la justice congolaise pour qu'elle soit en mesure de lutter contre l'impunité en poursuivant les autres criminels étant donné que la cour pénale internationale ne pourra pas juger tout le monde.

Pour le CAD,

Eugène Bakama Bope  
Président du Club des Amis du droit du congo.